

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE QUARTIER
DU 22 OCTOBRE 2002

Présents :

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET, Bernard JOURDAIN, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA

Représentants des habitants du quartier : Denys BOURDEAU, Brigitte DURGAND, Charles JOLY, Maurice BAGOT, Jean-Luc BAUMARD, Susan BURGESS, Antoine ERMENEUX, Catherine GANIVET, Jean-Gabriel HERNANDEZ, Philippe HOFMANN, , Michèle JOUSSEAUME, Marie-Paule METAIS, Jacques MORIN, Laurent BERENGER, Ghislaine COLOMER, Françoise GEAY, Yves RIVET, Jean-Marie WACK, Christine LEVAIN, Mireille TREBUCQ, Maurice HIBERT, Marc VECHAMBRE, Gilles ALBERT, Romuald AROLDI, Valérie HERAULT, Yveline GUION, Gilles CHASSAGNARD

Personnel Municipal : Pierre JULAN, Directeur Général Adjoint, Laurence MARILLEAU, Assistante de Conseils de quartier

Excusés : Jacqueline CENTAZZO, Mauricette MACKÉ, Emmanuelle VITTU, Caroline DURAND

Absents : Nathalie NOUZILLE, Isabelle JENOT, Isabelle GAUTHIER, Marielle NEVERS, Jean-Michel GELOT, Jacques DELMONT

I PLACE DU ROULAGE

La difficulté de ce projet est de concilier les avis des riverains, des techniciens, et de l'Architecte de France. Il est donc toujours à l'étude.

Il a été demandé une « étude d'impact » sur le projet avec :

- Un bilan de la situation actuelle
- Les bienfaits et les nuisances d'un tel projet
- La mise en place de nouveaux aménagements évitant les éventuelles nuisances.

Les riverains de la place du Roulage se sont constitués en association. Celle-ci possède des représentants au sein du Conseil de Quartier. Le président de l'association a remis un document énumérant toutes les demandes des membres de l'association ainsi qu'une proposition de plan d'aménagement pour cette place.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION

Face aux demandes de l'association, Fabienne Raveneau, Adjointe déléguée à la Voirie, apporte des éléments de réponse sur les points suivants :

→ **Places de stationnement supplémentaires** :

Cette demande a été entendue.

Les quatre places de stationnement supplémentaires demandées par les commerçants sont un des points sensibles à négocier avec l'Architecte des bâtiments de France.

8 Places de stationnement seront créées à la place du bâtiment situé à l'angle de la rue Mellaise et la rue du 24 février. De plus, la ville de Niort est à la recherche d'autres maisons à préempter pour créer des places supplémentaires.

En ce qui concerne la pharmacie : la demande de places de stationnement a été intégrée mais elle modifie quelque peu l'aménagement.

→ **Questions sur l'aspect paysagé** : Il a été confirmé la destruction de l'Office du Tourisme.

→ **Sens de circulation** : Un cabinet d'étude est missionné pour étudier le sens de circulation et faire des propositions grâce à une enquête de terrain. Une réunion publique spécifique, lié à ce phénomène, sera organisée pour exposer les résultats de l'étude. les membres du conseil y seront conviés.

→ **Simulation** : Une simulation sur la circulation peut s'organiser mais il faut savoir qu'elle sera approximative, de plus, cette opération, lourde à mettre en œuvre, poserait des problèmes de sécurité.

→ **Rue Solférino** : changement sens de circulation. Il faut faire attention à une telle modification. Elle devra être étudiée dans la perspective du rond-point de la Place du Roulage.

Plan d'aménagement proposé par l'association (cf plan)

Ce plan sera transmis au Cabinet d'études Ouest Infra afin d'étudier ce qui peut être intégré au projet actuel avec conciliation des demandes en espaces verts et en stationnement. Il sera expliqué point par point aux membres de l'association et du Conseil.

Le technicien du Cabinet d'Etude Ouest Infra rappelle la dangerosité de la rue de Verdun. Si rien n'est mis en place pour ralentir les véhicules, cela pourrait engendrer des problèmes de sécurité et de vitesse.

Il est rappelé le problème du « tourne à gauche » en venant de la rue du 24 février vers la rue du Parvis Saint Hilaire. De plus, il est demandé s'il est possible d'installer des plots sur les zébras à ce niveau pour empêcher à tout automobiliste de tourner malgré l'interdiction.

Développement des transports dits « doux »

Ces transports concernent les vélos, les piétons et les transports collectifs. Pour chaque projet d'aménagement l'étude de ces modes de transport est intégrée. Le problème est de concilier les avis de l'APF (Association des Paralysés de France), la circulation des deux roues et les places de stationnement.

II ORDURES MENAGERES

Baisse du nombre de ramassages.

En réponse au problème de la baisse du nombre de ramassages des ordures il a été expliqué que l'on est passé d'un conteneur de 120 l à quatre conteneurs et de trois collectes des ordures ménagères à une collecte et deux collectes sélectives, depuis la mise en place du tri sélectif détaillé comme suit :

- Poubelle ordures ménagères : 120 litres
- Poubelle verre : 120 litres
- Poubelle emballages et revues/magazines/journaux : 120 litres
- Poubelle « composteneur » : 120 litres

Malgré la mise en place du tri sélectif, des problèmes d'odeur et de pollution subsistent. Une des solutions proposées serait d'agrandir le périmètre du centre ancien dont la fréquence de collecte est inchangée jusqu'à l'Avenue de Paris, par exemple, mais ceci relève d'une décision du Conseil Municipal.

Conteneurs enterrés

Actuellement ces conteneurs sont plus réservés au secteur commercial et seront installés comme suit :

- * 1 emplacement de 4 conteneurs Place du temple (entre le temple et le fleuriste)
- * 1 emplacement rue Victor Hugo
- * 1 emplacement en bas de la rue Thiers (en discussion)

Ils ne dégagent aucune odeur, sont insonorisés pour les conteneurs de verre, et leur revêtement peut être mis en accord avec le revêtement de la chaussée sur laquelle ils se trouvent de manière à être plus discret.

Les conteneurs destinés aux commerçants ne peuvent pas être utilisés par les riverains et fonctionnent avec un système de carte payant et à code. Des conteneurs seront installés à destination des particuliers de l'hyper centre en libre service.

Conteneurs sur les trottoirs

Ils engendrent une gêne pour les piétons.

Un arrêté a été pris à ce sujet mais la municipalité préfère privilégier l'information, la pédagogie et la sensibilisation de chacun au niveau du tri sélectif mais aussi au niveau du

civisme (inciter à rentrer son conteneur, par exemple), avec la mise en place des Ambassadeurs du tri.

De plus, une campagne de sensibilisation va être lancée prochainement.

Conteneurs et résidences

Les propriétaires sont informés de la réglementation sur la création de locaux adaptés mais il n'y a aucune obligation à leur faire respecter celle-ci.

Taxe des ordures ménagères

Le problème de la taxe est un problème dépassant le cadre de la commune. Les principes de calcul sont arrêtés au niveau national. Les élus votent un montant qui est répercuté par la Direction Générale des Impôts sur les bases de valeurs locatives du foncier bâti.

Le rapport montant voté/somme des valeurs locatives donnera un taux.

Il y a une disparité par foyer des sommes perçues car si le taux est unique dans une commune, il y a des différences très importantes des valeurs locatives individuelles.

Cette disparité est importante sur les communes de la Communauté d'Agglomération de Niort où les valeurs locatives moyennes varient de 1 à 2,5 (en proportion).

Ainsi, le taux unique donnerait une contribution moyenne par ménage de 1 à 2,5, ce qui veut dire que certains ménages paieraient 100 pendant que d'autres paieraient 250 pour un service égal.

L'arrêt de notre centre d'enfouissement a conduit à exporter les déchets vers la Vienne à un coût de 80 euros la tonne.

Tri sélectif et environnement

Les coûts du tri s'ajoutent au traitement particulièrement si les tris sont mal effectués par les citoyens.

En ce qui concerne l'incinération, les normes de rejets sont réglementées par un décret de septembre 2002. En conséquence, en France aujourd'hui, on peut considérer que l'impact sanitaire de ces installations est négligeable. Les rejets globaux de dioxine ont été divisés par 5. Par ailleurs, les coûts de traitement sur ce type d'installation de traitement sont stabilisés.

QUESTIONS DIVERSES

Rue de Touzot : problème de propreté et demande de fleurissement du secteur.

Rue Tartifume : Quand sera réalisée la seconde partie de la rue ?

Réponse : le programme de voirie sera communiqué en fin d'année.

Rue de l'Yser : cette rue fait-elle l'objet de projet d'expropriation ?

Rue des quatre vents : Demande de passage protégé + problème de vitesse excessive.

Quai Metayer : Le panneau « sens interdit » n'est pas respecté.

Rue Cloche Perce – Beau Soleil : Problème de déjections canines.

Impasse Dunant : Les protections mises en place pour protéger le pont dont les pierres tombent sont à revoir en urgence car très dangereuse pour les piétons et enfants.

Réponse : une demande a été envoyée au service concerné pour qu'il intervienne en urgence.

Un arrêté municipal vient d'être publié indiquant que les travaux de réfections auront lieu du 25 novembre au 6 décembre.

Quartier Jean Macé : Demande de trottoirs et problème de sécurité.

Colline Saint André : Délaissement des petites rues.

Chemin piétonnier longeant le Boulevard René Cassin : Chemin non sécurisé

Conseil de Quartier : réfléchir sur le rôle du Collège des personnes qualifiées + Demande d'invitation aux membres du Collège.

Dans tout le centre ville : problème de stationnement intempestif qui provoque des problèmes de sécurité pour les piétons et les éboueurs.

Réponse : il faut le signaler à la Police Municipale qui pourra intervenir.

Bar de nuit : engendre des nuisances sonores et des actes d'incivisme.

Impasse Joseph Lacroix : demande de plantation d'arbres sur toute l'impasse.

Demande de mise en place d'une campagne d'information sur les risques d'inondation avec les comportements à avoir en cas de crise.

Réponse : une information sera diffusée dans le Vivre à Niort de décembre et sur le portail Internet. De plus, un travail peut être mis en place entre le Conseil de Quartier et les associations concernées.

Problème d'éclairage public pour toutes les sorties d'écoles et lycées.